

suite de dispositions particulières intervenues entre le département de la Justice des États-Unis et des fonctionnaires du gouvernement du Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais entendu parler de cet homme, mais j'étudierai volontiers la question pour voir si dans un tel cas il y a lieu de faire une déclaration.

M. Baldwin: Le premier ministre aurait-il la bonté de faire examiner l'allégation selon laquelle M. Pershing Gervais est au Canada en partie parce qu'un haut fonctionnaire du gouvernement canadien lui a dit qu'il n'aurait aucune difficulté avec le gouvernement canadien pour le visa d'immigrant, le passage en douane, le permis de travail et autres formalités semblables?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de faire examiner la question. Le député pourrait peut-être inscrire le nom de cet homme sur un morceau de papier afin que je puisse faire les recherches.

M. Baldwin: Il est déjà au compte rendu.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES DANS LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT

[Français]

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre me permettra peut-être d'interrompre la période des questions orales pour un moment, dans le but de signaler la présence, dans la tribune du président, d'un visiteur de marque en la personne du secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim.

Comme les députés le savent, M. Waldheim n'est pas un nouveau venu chez nous. Il fut d'abord ministre plénipotentiaire, puis ambassadeur d'Autriche au Canada, de 1956 à 1960. C'est donc un vieil ami que nous accueillons aujourd'hui.

[Traduction]

M. Waldheim a été nommé secrétaire général des Nations Unies; il a succédé à U Thant. Il est le quatrième titulaire du poste considéré comme le poste le plus élevé auquel un diplomate peut accéder et comme le plus difficile à remplir du monde.

Lors de sa nomination, M. Waldheim a souligné que les Nations Unies constituent un instrument de paix et qu'il incombe aux États membres de lui faire jouer son rôle. Le secrétaire général, qui a déjà reçu des hommages et des décorations de nombreux pays, sait qu'il jouit de la confiance d'un organisme représentant la plupart des nations du monde. Nous espérons que sous la direction de M. Waldheim, l'organisation mondiale remplira bien le rôle auquel elle est destinée.

Des voix: Bravo!

[M. Baldwin.]

LES COMMUNICATIONS

LA MAJORATION DU TARIF DE LA BELL—LE CAS DES ABONNÉS PENSIONNÉS

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. Compte tenu de la décision prise récemment par la Commission canadienne des transports d'autoriser la Compagnie de téléphone Bell à augmenter ses tarifs, le ministre voudrait-il se mettre en rapport avec ladite compagnie et la Commission canadienne des transports et voir si elles ne pourraient pas consentir aux pensionnés des réductions spéciales de tarifs comme on le fait maintenant lorsqu'ils voyagent par train ou par avion?

L'hon. Robert Stanbury (ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, c'est une excellente idée, que j'ai déjà abordée officieusement, à l'occasion, avec des représentants de la Bell, mais il semble que la loi actuelle l'empêche de faire des distinctions entre ses abonnés. En conséquence, le député voudra peut-être discuter cette affaire plus longuement à la Chambre une autre fois.

LA MAJORATION DU TARIF DE LA BELL—LE GOUVERNEMENT DEVANT LA DÉCISION DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre des Communications certaines questions que j'avais adressées au premier ministre hier à propos de la décision de la Commission canadienne des transports d'accéder à la demande de Bell Canada d'augmenter ses tarifs, augmentation qui rapportera, comme je le disais hier, plus de 47 millions de dollars par année? Le ministre ou son ministère étudient-ils la question en vue de faire certaines démarches à la suite de la décision de la Commission canadienne des transports?

L'hon. Robert Stanbury (ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé à mes fonctionnaires de procéder à cette étude et c'est ce qu'ils font.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, encore une fois puis-je attirer l'attention du ministre, comme je l'ai fait hier pour le premier ministre, sur le fait qu'en vertu d'un article de la loi sur les chemins de fer, l'article 335(4) si je me souviens bien, et en vertu d'un article de la loi sur les transports...

• (1440)

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute que le député puisse signaler des articles de loi à l'attention du ministre. Il pourrait peut-être poser sa question. Cela faciliterait la tâche de la présidence.

M. Lewis: Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de poser ma question de la façon suivante: Puisque, aux termes de la loi sur les chemins de fer et de la loi nationale sur les transports, le gouvernement peut a) exiger tout renseignement en la possession de la Compagnie et de la Commission, et b) modifier ou rescinder toute ordonnance ou décision de la Commission, le ministre songe-t-il à rescinder l'ordonnance de la Commission, afin que les clients de Bell Canada ne soient pas obligés d'assurer du capital sans intérêt à cette grande société?